

de l'offre et de permettre à ces pays de récolter les fruits d'un meilleur accès aux marchés étrangers. Cette volonté se manifeste par l'association de considérations d'ordres commercial et autres, par exemple dans le processus conduit par la Banque mondiale et défini dans le Cadre stratégique de réduction de la pauvreté, et dans le Cadre intégré pour les pays les moins avancés. Des donateurs bilatéraux et multilatéraux coopèrent également avec des partenaires des pays en développement afin de coordonner leur offre potentielle d'assistance technique liée au commerce (pour aider les gouvernements, p. ex. formation des agents des douanes) et le renforcement des capacités lié au commerce (pour aider l'économie, p. ex. investissements dans des mécanismes de financement du commerce). Inutile de préciser que les préoccupations et les processus dans le contexte de l'OMC ont leurs équivalents dans toutes les autres sphères de coopération économique et commerciale, y compris dans le programme de travail de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), dans les négociations de la ZLEA et dans les discussions bilatérales du Canada avec les quatre pays d'Amérique centrale et d'autres partenaires. De la même manière, l'attention croissante accordée aux questions non commerciales comme l'environnement souligne les besoins d'assistance considérables des pays en développement pour analyser les problèmes et mettre en œuvre leurs obligations dans ces domaines.



RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CANADIENS

À ce jour, la politique commerciale a assuré des conditions d'accès stables, prévisibles et souvent extrêmement avantageuses à plus de 90 p. 100 de nos exportations, en majorité en franchise de droits. Elle ne s'est pas arrêtée à la frontière grâce à des instruments tels que l'ALENA et l'OMC pour donner à nos prestataires de services un meilleur accès; à nos artistes, producteurs et autres détenteurs d'une propriété intellectuelle une meilleure protection; et à nos exploitants agricoles un système international un peu mieux structuré, pour ne citer que ces trois domaines. Il reste beaucoup à faire sur ces dossiers et sur d'autres concernant le commerce international : règles sur le cybercommerce, facilitation des échanges et peut-être